



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, maire**.

Date de convocation : 12 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 18

Etaient présents (10) : Bernabela Aguila, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez

Procurations (1) : Nicolas Privat à Michel Loup

Absents (7) : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Christian Feix, Marie-Hélène Gautrand,

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora

M. le maire déclare le conseil municipal ouvert

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2024 préalablement envoyé à tous les conseillers municipaux. Le procès-verbal du conseil du 18 janvier 2024 n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour.

202400031 Projet : Etude programmatique ilots des maisons de la Grand-rue – Demande de subventions Fonds vert 2024 en ingénierie et Région Occitanie

Délibération n° 202400031

Objet : Projet – Etude programmatique ilots des maisons de la Grand-rue – Demande de subventions Fonds vert 2024 en ingénierie et Région Occitanie

M. le maire rappelle que la commune est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion pour revitaliser son centre ancien. A ce titre, elle a acheté huit maisons vacantes, qui constituent une friche urbaine en plein centre-ville.

Le projet de requalification de cet îlot s'inscrit dans un programme plus large de revitalisation du centre ancien. Il s'inscrit aussi dans la trajectoire de la loi climat et résilience et du ZAN en proposant un renouvellement urbain. Une étude de faisabilité est en cours de finalisation, et porte sur la réalisation d'un diagnostic des maisons, la renaturation de l'espace public et l'installation d'un commerce.

M. le maire propose de réaliser une nouvelle étude pour aller plus loin dans la connaissance et la programmation de la gestion et la requalification de ces bâtiments. En effet, l'étude actuelle se limite à dresser un diagnostic structurel des maisons et donne des grandes orientations d'aménagement.

La commune a été retenue dans le cadre de *Villages d'avenir*, et si elle bénéficie d'un accompagnement en ingénierie de la DDTM, il semble important, d'approfondir les connaissances afin de dresser un programme d'actions pour agir sur la requalification de cette friche.

C'est pourquoi M. le maire propose de lancer une étude programmatique sur l'ilot des maisons de la Grand-rue répondant à trois questions :

- A qui ces maisons sont-elles destinées ? Autrement dit, comment répondre aux besoins des populations avec les futurs aménagements.
- Quel mode de gestion ? A la fois dans le montage opérationnel, dans la réalisation des travaux, leur financement, mais aussi à terme dans la gestion du parc de logements en lui-même.
- Enfin, quelle est, de manière plus précise, la programmation des travaux pour les valoriser ?

A ce titre il a reçu une proposition de la part du groupement constitué du bureau d'étude Urban Project et de l'agence Traverses pour un montant de 29 295 € HT.

M. le maire informe que cette étude rentre dans le cadre de plusieurs soutiens financiers :

- L'axe 3 du Fonds vert 2024, recyclage foncier, à travers appui à l'ingénierie.
- Le dispositif d'intervention régional en faveur de la reconquête des friches en Occitanie.

Aussi M. le maire propose de candidater à ces dispositifs et demander la subvention la plus élevée possible selon le plan de financement suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|--------------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Etudes | 29 295,00 € | 14 647,50 € | Etat – Fonds vert 2024 – 50% |
| | | 8 788,50 € | Région – 30% |
| | | 5 859,00 € | Commune – 20% |
| Total | 29 295,00 € | 29 295,00 € | Total |

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
contre : 0 ; abstentions : 0 ; pour : 11

Où l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

Vu les dispositifs Ingénierie du Fonds vert en 2024,

Vu le dispositif d'intervention régional en faveur de la reconquête des friches en Occitanie.

Autorise M. le maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert 2024 pour un montant de 14 647.50 €

Autorise M. le maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre de la reconquête des friches pour un montant de 8 788.50 €

Autorise M. le maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions et informations diverses

Informations sur les dépenses d'investissement depuis le dernier conseil

M. le Maire présente le tableau des dépenses payées en section d'investissement :

| Objet | Tiers | Liquidé |
|--|--------------------------|--------------------|
| Bâti - Ecole- GTB - Pilotage chauffage /Climatisation | SARL ADESSE | 7 704,12 € |
| Aire de Loisirs - Buvette - 2 réfrigérateurs à boissons / Mairie - Salle de détente - Four à poser | SARL POLI PEZENAS | 1 817,88 € |
| Aire de Loisirs - Buvette - 2 réfrigérateurs à boissons / Mairie - Salle de détente - Four à poser | SARL POLI PEZENAS | 160,00 € |
| SERVICES techniques - Atelier municipaux - 1 meuleuse d'angle + 3 batteries 4A | SA WURTH FRANCE | 235,20 € |
| Bâti - EMA - Office - Pose extracteur mécanique d'air chaud | Entreprise ALD.PLOMBERIE | 1 668,99 € |
| CCC- Lot 13 Démolitions- Acompte 2 | SARL JM DEMOLITION | 2 202,00 € |
| CCC - Lot 10 CÉrTificat d'avancement 4 | SARL VERNUS | 3 201,90 € |
| CCC-Gestion technique- Modification installation ajout sonde | SARL ADESSE | 3 234,17 € |
| CCC - Organigramme E Cliq | SARL MG BOIS MENUISERIE | 12 018,00 € |
| | | 32 242,26 € |

Informations sur les projets / dossiers / manifestations / réunions / personnel municipal

- Décision prise sur la modification de la régie au titre de la délégation consentie par le conseil municipal
- Mme Aguila demande quand aura lieu la prochaine réunion sur le projet de revitalisation du centre ancien. Il est proposé une présentation lors du prochain conseil du 3 juin.

M. le maire indique que la séance est levée. Clôture du conseil municipal à 19h30.

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 3 juin 2024

Président de séance

Michel Loup

Maire

Secrétaire du conseil

Marie-Antoinette Mora

1^{ère} Adjointe

